



LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

LE CCF en CAP deux ans

CCF en Cycle CAP deux ans

Textes officiels :

BO n° 29 du 17 juillet 2003 et Bulletin officiel n° 8 du 25 février 2010 modifiant celui du BO n° 29 du 17 juillet 2003 en histoire-géographie -éducation civique

Petit rappel sur l'esprit du CCF :

- Objectif : "Les situations d'évaluation sont mises en place lorsque les acquis de la formation sont significatifs."
- Principe : Le CCF privilégie "une évaluation individualisée des candidats quand les compétences requises sont atteintes... Les candidats en formation sont évalués dès qu'ils atteignent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF."



Organisation

Sa mise en œuvre est de la **responsabilité des enseignants sous l'autorité du chef d'établissement** qui, après constitution d'un **dossier d'évaluation**, proposeront une note au jury (constitué statutairement, d'un Président issu de la profession, d'un Vice président PLP, de professionnels, d'enseignants....).

Ce dossier devra comporter **l'ensemble des travaux réalisés, les appréciations, les résultats obtenus ainsi que les grilles d'évaluation.**

L'archivage du dossier est géré par **chaque établissement**, sachant que les dossiers doivent être conservés un **an après publication des résultats**. Ce dossier pourra être mis à disposition du jury de délibération et des corps d'inspection.

En accord avec le Chef d'Etablissement, l'enseignant informe les candidats et éventuellement les familles, des dates et heures des situations d'évaluation (convocation ou inscription sur carnet de correspondance).



L'épreuve

L'épreuve UG 1 (Français-Histoire Géographie) - Coefficient 3

Les deux disciplines sont associées à parité dans la certification et ne forment qu'une seule épreuve. La note globale attribuée est sur **20**. Elle est proposée par le professeur responsable et correspond à l'addition des quatre propositions de notes sur 20 **divisées par quatre**.

C'est le jury qui délivre la note définitive. Il est donc **impératif que les notes ne soient pas communiquées** aux élèves, car elles sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre des commissions d'harmonisation.



Le Dossier Administratif

Composition du dossier élève:

Les copies et les sujets de Français(S1 et S2)

Les dossiers Histoire et géographie

Les feuilles d'évaluation avec le nom et la signature du professeur

La feuille de synthèse des quatre situations

Documents administratifs

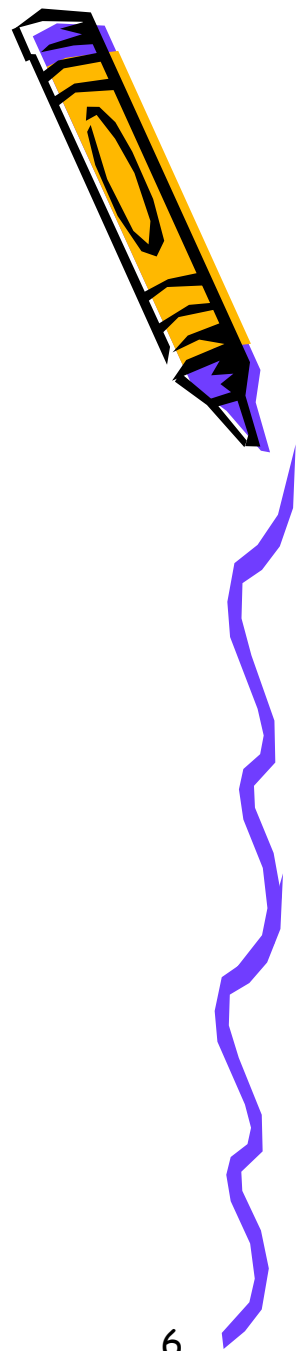
Le relevé de notes de l'ensemble de la classe

Feuilles d'émargement



Après l'épreuve

- La note attribuée **ne doit pas être communiquée** au candidat.
- Une épreuve non réussie **ne peut pas être passée à nouveau**.
- Les dossiers et les fiches d'évaluation doivent être classés et archivés au sein de l'établissement et conservés pendant un an après la session d'examen ou après l'obtention du diplôme par le candidat.



Les démarches d'apprentissage à mettre en œuvre pour réussir la réalisation des quatre situations de CCF



1/La réécriture:

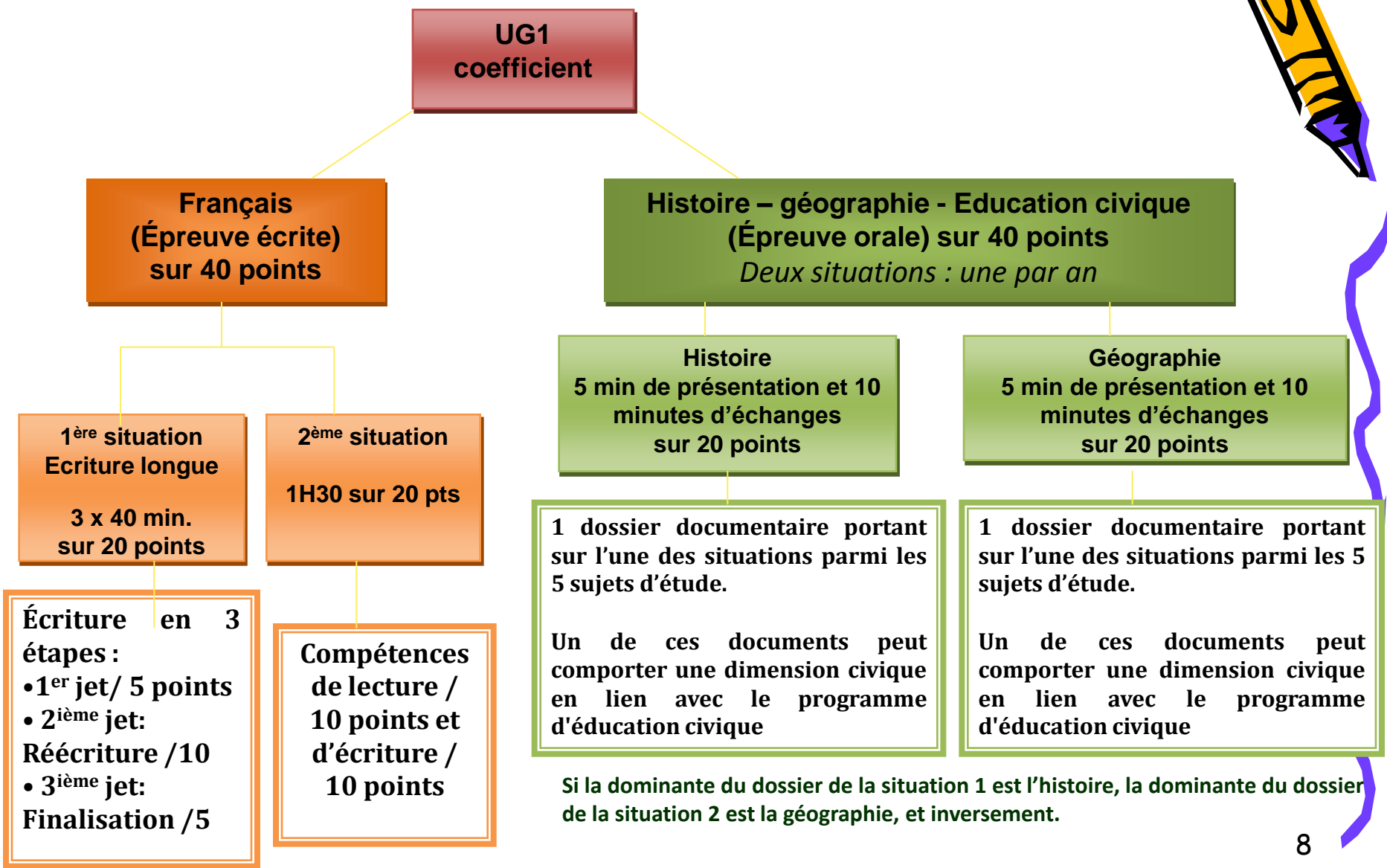
2/La lecture analytique:

3/La problématisation et la cohérence d'un groupement de textes, un corpus documentaire en HG comme en Français

4/La restitution orale



CONTROLE EN COURS DE FORMATION LETTRES – HISTOIRE – GEOGRAPHIE – EDUCATION CIVIQUE
TYPE Cycle DE CAP deux ans



L'évaluation en CCF en histoire et géographie en cycle CAP

C'est une épreuve orale qui a été conçue en complémentarité avec l'évaluation écrite de français et qui a un dossier comme support.

L'épreuve vise à mesurer **la capacité du candidat à analyser une situation historique ou géographique** en lien avec un sujet d'étude abordé en classe. Elle doit être adaptée au niveau d'exigence du CAP et conforme à l'esprit et aux attentes du programme.

L'évaluation s'inscrit dans le processus de formation. Sa préparation ne doit pas occuper un temps excessif (4 h maxi par dossier) qui amputerait anormalement le temps consacré à la formation.



La composition du dossier

– Le dossier comporte **un titre, une question (problématique)** et **au maximum 3 ou 4 documents de nature variée** permettant d'y répondre (textes, cartes, images, statistiques...), **que l'élève doit choisir**, soit dans un ensemble documentaire fourni par le professeur ou le formateur, soit dans des livres, des manuels ou d'autres supports.

– Le travail peut se faire **individuellement ou en groupe**. Il est exclu de se lancer dans une recherche documentaire longue.

Le dossier doit se référer explicitement à l'un des sujets d'étude ou d'une des situations du programme.



L'épreuve orale CAP CCF

- Le temps réglementairement prévu (5 minutes de présentation et 10 minutes au maximum d'entretien) doit être respecté.
- L'évaluation est globale. On trouvera dans la fiche d'évaluation les critères qui doivent être pris en compte. **Ces critères ne concernent que la prestation orale**, le dossier lui-même n'étant pas pris en compte dans l'évaluation certificative.
- La qualité de l'expression orale fait partie de l'évaluation globale de la prestation du candidat et ne peut donner lieu à une attribution spécifique de points.
- On est attentif à la **capacité** de l'élève à **présenter la question**, à **justifier le choix des documents** et à **répondre à la question posée** en s'appuyant sur les documents et sur des connaissances.



PREMIERE SITUATION D'EVALUATION en Français: Ecriture longue

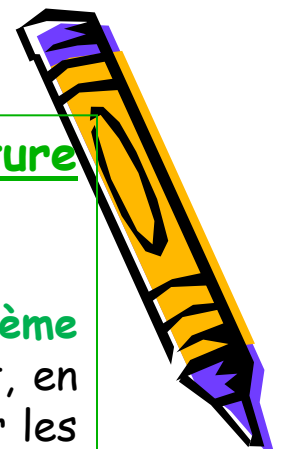
Cette situation d'évaluation est généralement proposée **au cours du deuxième semestre de la première année** du cycle de formation ou éventuellement, en début de la deuxième année pour les élèves qui ne l'auraient pas fait. Pour les **CAP en un an**, elle interviendra au cours de **la première moitié de la formation**.

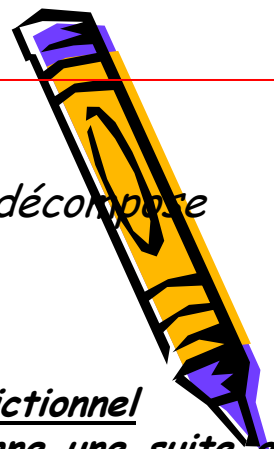
Elle se déroule sur une **durée maximale de quinze jours** dans le cadre d'une séquence. La situation d'évaluation est intégrée dans **la séquence et ne se situe pas nécessairement à la fin**.

Tous les candidats ou une partie des candidats sont évalués le moment voulu en fonction des compétences acquises.

Cette première situation d'évaluation évalue un **processus**.

Cette démarche d'écriture **s'inscrit dans le temps**, c'est pour cela qu'elle se nomme « **écriture longue** ». Cette démarche rompt avec les habitudes scolaires de l'écrit, elle considère l'écriture comme un apprentissage qui se construit, s'améliore, dans une logique de progrès.





Comment se déroule La 1^{ère} situation d'évaluation

Écriture longue, le candidat rédige une production écrite (15 à 20 lignes) qui se décompose en *trois étapes* d'environ 40 minutes chacune.

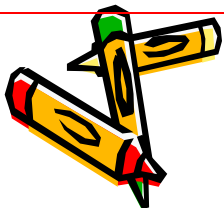
La 1^{ère} étape (40 minutes) propose au candidat de rédiger « à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.) »

Le texte fictionnel servant de support à la production écrite est connu des élèves et a été travaillé précédemment dans le cadre de la séquence qui peut être soit dans un groupement de textes soit une étude d'une œuvre intégrale.

Le sujet d'écriture est simple et explicite, les critères de réussite sont connus des candidats, le mieux étant de les leur faire construire avant la première étape, par exemple en leur demandant de lister les critères de réussite tant du point de vue de la forme que du contenu.

A l'issue du premier jet, l'enseignant évalue les productions en fonction des critères qui ont été retenus. Si les critères linguistiques ne sont pas à négliger, il importe avant tout que la production ait un sens et qu'elle réponde aux objectifs de la consigne.

Note / 5 points



La 2ème étape (40 minutes) : Reprise de la production

Elle conduit à un travail de réécriture et non à une simple correction des erreurs syntaxiques et orthographiques

Le formateur donne au candidat

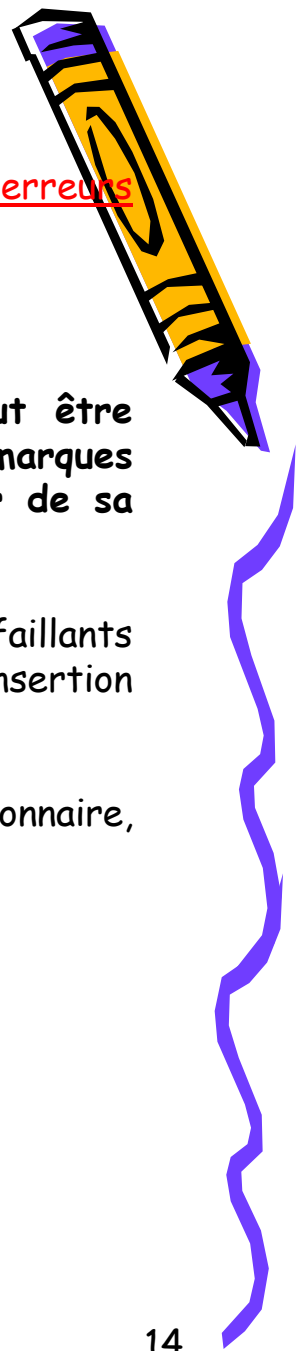
- des conseils de réécriture pour améliorer son texte. En ce sens, il peut être formateur d'amener l'élève à s'interroger sur sa production en formulant des remarques sous la forme de questions qui visent à placer l'élève en situation de lecteur de sa propre production.

Cette réécriture vise à transformer le texte sur tout ou partie des points défailants (cohérence de l'énonciation par rapport au sujet de départ, enrichissement lexical, insertion d'éléments descriptifs dans une narration, etc.).

Pour ce faire: Le formateur propose des **outils de remédiation personnalisés** (dictionnaire, cours précédents, autres textes comme modèle , règles de grammaire, etc.)

-Il donne aussi une **grille de critères** .

Note sur 10 points





3ème étape(40 minutes):**Finalisation**

Le candidat **finalise et valorise sa production** par une mise au net, si possible à l'aide du traitement de texte (utilisation des correcteurs automatiques, format, mise en page, etc.)

Note :5 points

- **Barème** : On n'évalue pas simplement le résultat obtenu, mais l'ensemble du processus. Il s'agit d'apprécier les qualités d'expression et de communication et particulièrement la maîtrise de la langue.

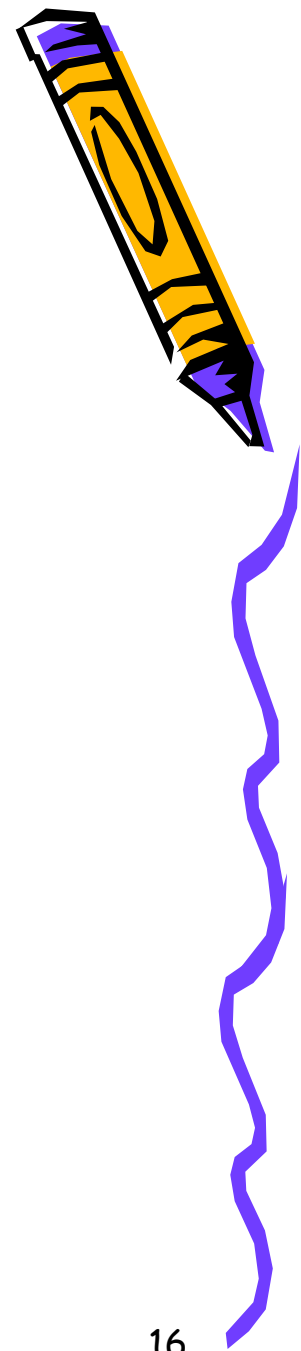


Récapitulatif:

1^{ère} étape : premier jet d'écriture : Autonomie dans la production et aptitude à s'approprier les consignes /5 points

2^{ème} étape : Réécriture deuxième jet : Mettre en œuvre des conseils de réécriture et des outils de remédiation / 10 points

3^{ème} étape : Mise au net du deuxième jet : Aptitude à mener un projet à terme / 5 points



L'ensemble de ces trois étapes permet d'évaluer :

- non seulement une **production écrite finie**,
- mais un **processus** d'écriture qui s'inscrit dans une progression annuelle.

Elles permettent d'inscrire le candidat dans une **démarche de progrès** : en évaluant l'amélioration qu'il apporte à son propre écrit, on valorise des efforts et on l'implique davantage dans ses apprentissages.

Ainsi, l'élève a une note à chaque étape. Le processus de réécriture montrant une nette amélioration lui permet d'obtenir une note finale supérieure à la moyenne même si le premier était très insuffisant.

Inversement, un élève ayant bien réussi le premier jet et ne prenant pas en compte les consignes proposées pour la réécriture (par exemple, développer un passage, introduire un dialogue, décrire un lieu ou un personnage) ne peut obtenir une excellente note. **L'objectif est bien de montrer que l'écriture est une activité qui se construit et se façonne à quelque niveau que ce soit.**



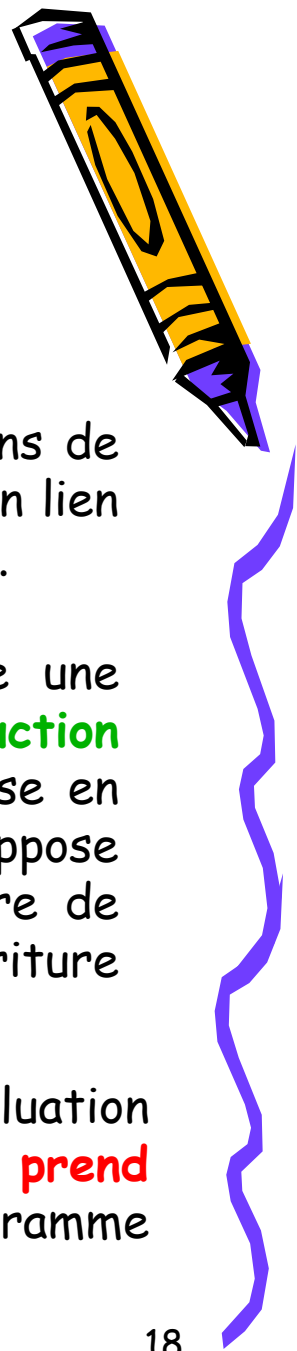
DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION

Cette épreuve se déroule à la fin de la deuxième année de cycle :

- En classe, pendant 1 h 30.
- Avec tous les candidats qui répondent par écrit à des questions de lecture sur un texte et produisent un écrit dont la consigne est en lien avec la compréhension et l'interprétation du texte lu et questionné.

La deuxième situation d'évaluation, plus **conventionnelle** évalue une production. A la différence de la première, on n'évalue que la **production finale** du candidat qui doit être capable de mobiliser seul la mise en œuvre des compétences de lecture et d'écriture requises. Elle suppose que le candidat saura, pour la partie écriture, mettre en œuvre de manière autonome et pour son propre compte, la démarche d'écriture longue déjà maîtrisée.

Comme l'épreuve ponctuelle classique, l'évaluation s'inscrit **à l'issue d'un cycle de formation; elle prend** donc en considération des compétences du programme de français.



Compétences de lecture :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension portant sur le document support...

Il est important que le texte support ne soit pas trop long afin que sa lecture ne constitue pas un obstacle. Il est souhaitable que les **genres de supports et les situations d'écriture** proposés diffèrent de ceux de la première situation.

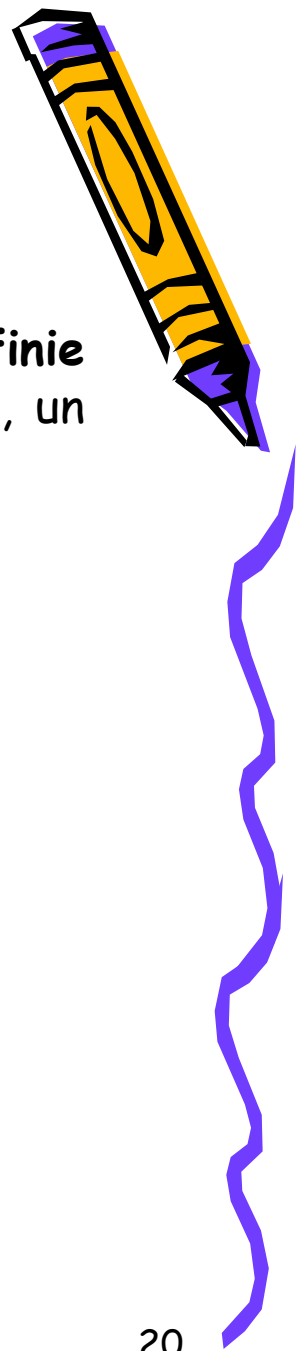
Il semble important que le questionnement ne vise pas seulement à vérifier l'acquisition de notions du programme mais bien à **évaluer les compétences du candidat à construire le sens global d'un texte et à rédiger une production écrite de manière autonome**. Pour ce faire, il semble utile de limiter le nombre des questions à quatre maximum.



Compétence d'écriture :

Le candidat rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours : un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée.

- Il n'y a pas d'étapes d'amélioration.
- Longueur : 15 à 20 lignes.



Barème : 10+10

Les questions de compréhension et le travail d'écriture sont évalués de manière équilibrée : Les questions de compréhension ne donnent pas lieu à une évaluation de l'expression.

La maîtrise de la langue est évaluée dans le travail d'écriture.

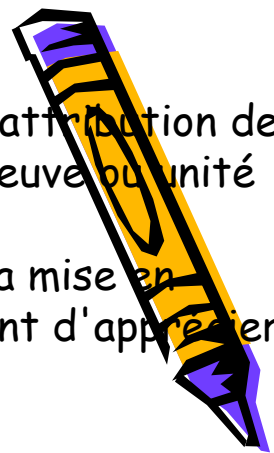
Les critères d'évaluation prendront en compte :

- Le respect des consignes
- Les compétences lexicales
- L'aptitude à comprendre un texte ou un document

- L'aptitude à écrire un texte
- Les qualités d' expression (la maîtrise de la langue)

Le formateur fixe et donne le barème en fonction des compétences attendues par le questionnement.





Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ?

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation donne lieu à l'attribution de la note zéro à chaque situation d'évaluation manquée. Le calcul de la note à l'épreuve ou unité s'effectue alors en fonction, le cas échéant, des notes obtenues.

Deux cas peuvent se présenter : l'absence est justifiée ou n'est pas justifiée. La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier le motif de l'absence.

a) Absence non justifiée

- **L'unité (ou épreuve) comprend plusieurs situations d'évaluation :**

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à une situation d'évaluation, les évaluateurs indiquent "absent" sur le document d'évaluation de la situation d'évaluation et lui attribuent la note zéro.

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à l'ensemble des situations d'évaluation de cette même unité, les évaluateurs indiquent "absent" pour l'unité (ou épreuve) évaluée par contrôle en cours de formation. Le diplôme ne peut lui être délivré.

b) Absence justifiée

- **L'unité (ou épreuve) comprend une ou plusieurs situations d'évaluation :**

Lorsqu'un candidat est absent pour un motif dûment justifié à une ou plusieurs situations d'évaluation, une autre date doit lui être proposée pour la ou les situation(s) manquée(s).

